

Bonjour madame Méthot,

Vous trouverez ci-après la réponse de monsieur Onil Samuel de l'Institut national de santé publique du Québec au questionnaire de la commission sur l'épandage de phytocides en forêt exprimé dans votre courriel du 18 mai dernier.

En souhaitant le tout à votre satisfaction

Guy Lévesque M.A., M.Sc.
Santé et environnement
Direction de la santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du
Centre-du-Québec
550, Bonaventure
Trois-Rivières G9A 2B5
Téléphone : (819) 693-3921
Télécopieur : (819) 373-1627
Courriel : guy_levesque@ssss.gouv.qc.ca

2006-05-23 10:17

Bonjour Guy,

Il n'existe pas de dose de référence aigue pour le glyphosate (forme de sel d'isopropylamine contenu dans le vision ou le Roundup). La raison est probablement que ce produit possède une faible toxicité aigue. La Drf chronique est par ailleurs assez élevée, ce qui est caractéristique d'un produit ayant une faible toxicité. Les épisodes d'intoxication au Vision (ou au Roundup) sont la plupart du temps volontaires et font généralement référence à l'ingestion du produit non dilué. Il est très peu probable que de telles intoxication surviennent lors des épandages en forêts.

À savoir s'il est possible de développer une Drf aigue à partir des données existantes, je crois que ce serait impossible car les seules données disponibles pour la toxicité aigue sont les DL50. Pour établir une Drf, il faut normalement partir d'une dose sans effet (NOEL). De toute façon, ce ne serait probablement pas pertinent compte tenu de la faible toxicité du produit.

En espérant que cette réponse est satisfaisante, accepte mes salutations les meilleures.

Onil Samuel
Conseiller scientifique
Direction de la toxicologie humaine
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B3